

Exercice de sécurité au Centre de stockage de l'Aube (CSA)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Nadège HABRANT
Chargée de communication
Tel. 03 25 92 33 56
nadege.habrant@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Lundi 17 novembre 2014, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a réalisé un exercice de sécurité au Centre de stockage de l'Aube.

Le 17 novembre, à 14h25, l'Andra a déclenché l'exercice de sécurité annuel de mise en œuvre du Plan d'Urgence Interne (PUI), au CSA.

Le scénario était le suivant : suite à une collision, à proximité du bâtiment de transit, entre un véhicule utilitaire et un camion de transport de colis de déchets radioactifs, le chauffeur du véhicule utilitaire, conscient, est bloqué dans sa cabine. Dans la collision, des colis de déchets sont tombés du camion et ont été endommagés. Le chauffeur du camion de transport, en voulant porter secours à l'autre chauffeur, passe par-dessus les déchets (vinyles et papiers provenant d'un chantier de démantèlement, à destination de la presse à compacter), qui contaminent légèrement sa tenue. Il est rapidement pris en charge par les secours internes. Une fois la tenue retirée, les contrôles permettent de confirmer l'absence de contamination du chauffeur.

Un périmètre de sécurité est mis en place autour du lieu de l'accident. La gendarmerie et les secours extérieurs sont sur le site et interviennent pour désincarcérer le chauffeur de l'utilitaire. Toutes les opérations d'exploitation à proximité du lieu de l'accident sont arrêtées. Le chauffeur est évacué vers l'hôpital.

Parallèlement, les déchets au sol provenant des colis endommagés sont repris et reconditionnés. Des contrôles radiologiques effectués dans la zone de l'accident ne montrent aucune trace de contamination radioactive.

Du fait de conditions météorologiques pluvieuses, un système de rétention est mis en place rapidement pour empêcher tout écoulement d'eau vers le bassin d'orage. Des analyses réalisées sur des prélèvements d'eau ne mettent pas en évidence de trace de contamination.

A 17h, la situation est maîtrisée.

L'Andra, après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire, a levé son Plan d'Urgence Interne. Les personnes ayant participé à l'exercice se sont alors retrouvées pour échanger sur leur retour d'expérience.

En pratique

Le plan d'urgence interne (PUI) du Centre de stockage de l'Aube est déclenché dès lors qu'une situation incidentelle ou accidentelle nécessite l'intervention des secours extérieurs.